EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 36

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subventions de fonctionnement

S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne

L'association dite S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne est affiliée à la fédération S.O.S. Amitié France, reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but la mise en place dans la région de Clermont-Ferrand Auvergne d'un service d'aide par téléphone ou tout autre moyen, au bénéfice des personnes confrontées, notamment à la solitude, à ses conséquences et à la tentation du suicide. Ce service est à la disposition de tous 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Les statistiques d'écoute diffusées au fil des années par S.O.S. Amitié, sous forme d'un Observatoire des Souffrances Psychiques, montrent que l'écoute est une des formes majeures de prévention du suicide. Les appels sur le tchat par les jeunes progressent aussi de manière significative. Etre à cette écoute exige un professionnalisme que S.O.S. Amitié donne à ses bénévoles. Le professionnalisme de leurs bénévoles vient d'être reconnu par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, organisme d'État sous la tutelle du Ministère de la Santé et du Ministère des Finances. En 2014, l'I.N.P.E.S. a mis en place un label spécifique «Aide en santé», S.O.S. Amitié l'a obtenu.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 173 065 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 3 000 euros.

En 2014, S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 800 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 800 euros à S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, au titre de l'année 2015.

Aide en gare S.O.S. Voyageurs

L'association dite «Aide en gare - S.O.S. Voyageurs», fondée le 26 mars 1984, a pour but :

- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;

- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

En mars 2014, ils ont célébré leur trentième anniversaire avec une journée porte ouverte.
Leurs objectifs pour 2015 sont de continuer leur action en direction des accueillis et recruter des bénévoles car les volontaires sont rares dans leur secteur d'activité.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 17 840 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 1 700 euros.

En 2014, Aide en gare S.O.S. Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 670 euros à Aide en gare S.O.S. Voyageurs, au titre de l'année 2015.

Système d'Échange Local de Clermont-Ferrand

L'association dite Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (SEL de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage ; ces échanges étant effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 9 membres.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 1 700 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à SEL de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2015.

VIVRE

L'association dite VIVRE a pour but :

- de soutenir, d'animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;
- de proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;
- d'organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. Ils sont suivis par une équipe pluridisciplinaire. A ce jour, 321 résidents ont pu profiter de cette prise en charge.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 46 100 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention complémentaire de 335 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à VIVRE, au titre de l'année 2015.

ADFI 63 AUVERGNE

L'Association dite Association pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (A.D.F.I. 63 «AUVERGNE») est membre de l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (U.N.A.D.F.I.).

Cette association a pour but de prévenir et de défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'activité d'ADFI 63 AUVERGNE se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation et d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes. Le monde des dérives sectaires va croissant, générant de plus en plus de ravages collatéraux et de problèmes préoccupants, tant psychologiques que financiers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 18 765 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à ADFI 63 AUVERGNE, au titre de l'année 2015.

Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'Association Nationale ainsi que ses 36 associations locales sont reconnues d'utilité publique par un décret du 1er juillet 2014.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 4 240 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention exceptionnelle de 506 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2015.

Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins

L'association dite Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins a pour but :

- de grouper les veuves et les veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle en dehors de toute considération politique, religieuse ou sociale ;
- d'aider les veuves et les veufs à faire face à leurs devoirs et à leurs charges ;
- d'assurer la représentation des intérêts des veuves et des veufs auprès des pouvoirs publics du département.
- de donner à la Fédération des Associations de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC) une assise solide dans le département du Puy-de-Dôme afin d'augmenter son influence et son autorité auprès des pouvoirs publics nationaux.

Ils informent, accompagnent et défendent les droits des veuves et des veufs. Ils sont à l'écoute et accueillent tous les cas dans le travail du deuil.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 6 998,50 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins, au titre de l'année 2015.

ALTIS

L'association dite ALTIS a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme, et plus spécifiquement de celles ayant en leur sein un ou plusieurs enfants déficients intellectuels.

L'association permet à des adolescents de plus de 14 ans et à des adultes déficients intellectuels :

- la pratique régulière de loisirs et de sports adaptés à leur handicap ;

- de développer par ces pratiques leur motricité et leur adaptation ;
- d'encourager les rencontres avec des clubs ou associations sportives ou de loisirs œuvrant dans le domaine du handicap ou dans le milieu ordinaire ;
- de favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 36 457 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 500 euros et une subvention complémentaire de 285 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à ALTIS, au titre de l'année 2015.

Subvention exceptionnelle

Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur

Les Restos du Cœur, fondés par Coluche, association reconnue d'utilité publique sous le nom officiel de «Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur», ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Comme chaque année, l'association fait partir, durant l'été, un certain nombre de personnes aidées, en vacances. Ce sont 2 séjours de 8 jours (7 nuits) en pension complète prévus dans un centre de vacances, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, situé à Bormes-les-Mimosas.

Ces vacances s'adressent à des familles monoparentales ou non, bénéficiaires des Restos du Cœur du Puy-de-Dôme. Les familles sont choisies parce qu'elles n'ont jamais bénéficié d'aides pour partir en vacances (ou pas depuis plusieurs années).

Le budget prévisionnel de l'action est de 43 460 euros (21 730 euros par séjour).

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention d'un montant de 250 euros (125 euros par séjour).

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 250 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur, au titre de l'année 2015.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juillet 2015.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.